

Tafraout Atlas Trail

REGLEMENT DU TRAIL

Article 1 : REGLES DE COURSE

Le présent règlement téléchargeable à l'adresse électronique suivante : www.tafraoutatlastrail.com est appliqué sur l'épreuve TRAIL international « Tafraout Atlas Trail »

Une course à pied chronométrée en pleine nature, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés (90% environ). La distance est 75KM, 21KM, pour environ un minimum de 900 mètres un maximum de 380 mètres de dénivelé positif. Le lieu du départ et d'arrivée se situe .CETRE DE VILLE DE Tafraout. Le Trail se déroulera en une seule étape. Le départ sera donné à 6H

Article 2 : ACCES

La participation au trail est ouverte à tous, homme ou femme, licenciés et non licenciés, professionnel ou non professionnel.

Le principe de course individuelle CHAQUE 5 KM IL YA UN RAVITAILLEMENT est la règle. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Article 3 : Modalités et Coût d'inscription

Les inscriptions peuvent se faire en ligne à partir du site Internet www.tafraoutatlastrail.com ou en formulaire d'inscription téléchargeable à renvoyer dûment rempli accompagné d'un chèque ou un virement de 500 dh libellé à l'ordre de Morocco Atlas Sahara Trails. Les inscriptions envoyées par courrier sont à transmettre jusqu'au 04 Novembre inclus au plus tard, au-delà les inscriptions seront prises sur place à l'accueil. Aucun participant ne peut accéder à l'épreuve que s'il a réglé le montant du coût d'inscription de 500 Dirhams.

Article 4 : dossards et puces électroniques.

Pour le Trail, chaque coureur présentera une pièce d'identité. Il lui sera ensuite remis son dossard contenant, une puce électronique. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le dossard doit être porté au niveau de la poitrine en permanence pendant toute la durée de la manifestation. Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux zones de ravitaillement.

Article 5 : chronométrage

Le dossard contient une puce électronique pour permettre le chronométrage. Le dossard devra être placé comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de sa bonne utilisation.

Article 6 : zones de ravitaillements

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le dépliant identifiera la liste précise des points de ravitaillement qui seront approvisionnés en eau et/ou nourritures. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Article 7 : poste de contrôle

Des zones de contrôle sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course. Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés en peinture blanche par l'organisation. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification.

Article 8 : classement

Les coureurs sans dossards, lors du franchissement de la ligne d'arrivée, seront non classés (es).

Article 9 : acceptation du règlement et de l'éthique.

La participation à l'Atlas Tafraout Trail entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisation, consultables dans la rubrique "charte éthique" sur le site Internet.

Article 10 : règles sécuritaires.

Equipement Obligatoire :

Réserve d'eau minimum 0,5 litre, Réserve alimentaire, Téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées), Pièce d'identité, 100dhs.

Equipement très fortement recommandé :

Casquette ou bandana ou bonnet,

Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou,

Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides,

Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps,

Equipement fortement conseillé : (liste non exhaustive) :

Gants, Sifflet, Paire de lunettes, Paire de chaussettes de rechange,

Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement,

Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage .

En cas d'abandon signaler son abandon à un arbitre à qui il remet son dossard . Un véhicule « balai - fin de course » assure le rapatriement vers le site d'organisation.

Article 11 : responsabilités

Pour le Tafraout Atlas Trail , l'organisation assure la sécurité des participants, sur l'itinéraire sécurisé de l'épreuve considérée, entre le véhicule de tête de course et le véhicule balai fermant la course.

Le Comité d'Organisation du TRAIL dégage sa responsabilité :

- en cas d'accident en dehors des parcours sécurisés par l'organisation (balisé ou fléchés).

- Lorsque le trailer voudra terminer l'épreuve après les horaires limites qui sont 4h au 21eme kms et 13h pour toute la course DE 75KM.

- En cas de vol de matériel .

L'inscription à la compétition vaut pour acceptation du présent règlement.

Article 12 : respect de l'environnement.

Une petite pochette destinée à la collecte des déchets des participants est remise à chaque coureur avec son dossard. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

